



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

personnel

Question écrite n° 87547

Texte de la question

M. Stéphane Demilly attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la situation des ambulanciers de notre pays. Maillons déterminant dans la chaîne des soins et notamment dans les situations d'urgence, les ambulanciers assurent un maillage territorial qui permet des interventions rapides au service de la santé de nos concitoyens. Leur travail est cependant mal reconnu dans le système de soins français ce qui a des conséquences économiques et humaines lourdes. Parmi les difficultés soulevées par les représentants des ambulanciers, notamment : les délais d'attente très long à l'arrivée dans les services d'urgence avant la prise en charge effective des patients, de nombreuses interventions effectuées à la demande du SAMU et non suivies de transport (donc non rémunérées), différence de prise en charge financière en fonction de l'intervenant (pompiers ou ambulance), ou encore l'utilisation des équipes d'ambulanciers pour pallier le manque de brancardiers dans les établissements de soins (temps non rémunéré) sont autant d'éléments qui empêchent les ambulanciers de remplir leurs missions dans des conditions optimales et avec la juste reconnaissance du travail qui est le leur. La tarification conventionnelle prévoit par ailleurs une immobilisation du véhicule et de l'équipage de 15 minutes alors que, en réalité, ceux-ci sont régulièrement bloqués plus d'une heure créant de fait une indisponibilité à l'urgence pré-hospitalière. Enfin, de nombreuses difficultés se font également jour entre les caisses primaires d'assurance maladie et les ambulanciers, des indus étant notamment notifiés à l'ambulancier pour des actions pourtant réalisées.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Demilly](#)

Circonscription : Somme (5^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87547

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 août 2015](#), page 6421

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)